

### ÉTAPE 1 - Activation de son espace électeur-trice



Le 13 octobre, vous avez reçu un mail sur votre adresse professionnelle contenant un bouton à usage unique.



Si vous n'avez rien reçu, il suffit d'aller sur le portail élection du MESR [www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)  
**identifiant** = mon adresse pro en minuscules + clic sur « réassort » du mot de passe et validation par le lien reçu à mon adresse pro



Créer votre « mot de passe » électeur-trice : 12 caractères minimum, dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial (ex. 2022jevotéCGTI)



Choisir une question défi : (Par ex : Couleur de ma 1<sup>ère</sup> voiture ?) et j'enregistre ma réponse secrète. Cette étape facilitera plus tard l'obtention d'un nouveau code de vote en cas de perte, oubli ou non réception de la notice.

**Votre mail pro n'est pas reconnu ?** consultez l'annuaire des agents pour voir si l'administration ne vous a pas attribué un autre mail pro que celui que vous connaissez sur cette page: <https://aaa.phm.education.gouv.fr/aaa/> ou, le cas échéant vous pouvez accéder à cette nouvelle adresse par le webmail de votre académie (<https://www.education.gouv.fr/la-messagerie-professionnelle-3446>) en cliquant sur mot de passe oublié et en renseignant votre NUMEN.

**Vous tournez en boucle entre le portail et l'adresse pro sans pouvoir accéder à l'espace électeur-trice ?** C'est un problème de cache : vous devez retenter depuis une fenêtre de navigation privée.

### ÉTAPE 2 - Réception de la notice de vote



Cette notice contient votre « code de vote », il est confidentiel et personnel. Vous l'avez reçu par voie postale à votre adresse personnelle. Le code se trouve en bas à gauche du courrier dans un encadré gris.

Vous n'avez pas reçu la notice, ou vous l'avez égarée ? La fonction de « réassort » permettra de récupérer un nouveau code de vote depuis le portail élections à partir du 1<sup>er</sup> décembre (ouverture) et jusqu'à la clôture du vote le 8 décembre.

### ÉTAPE 3 - Vote entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre à 17h



Vous devez vous connecter depuis le portail élections :

[www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)

Identifiant  
Mail pro



Mot de passe  
Que vous avez créé

Dans votre espace électeur-trice, cliquez sur le bouton « JE VOTE » puis indiquez votre code de vote



Code de vote  
Sur la notice reçue chez vous  
ou créé par la fonction réassort

Pour finir, vous votez pour tous les scrutins qui vous sont proposés.

Vous ne voyez pas vos scrutins d'établissement (CSA d'établissement, CPE et CCP ANT...) c'est normal, soit parce que le vote est organisé à l'urne, soit parce que vous votez sur une autre plateforme de vote électronique.